

PORTANT COMPOSITION JURY D'EXAMEN DU SEMESTRE 2 DES BUT

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

LE PRESIDENT
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education,
Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA),
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, Titre V : Dispositions particulières applicables aux parcours de licence professionnelle en 180 crédits européens organisés au sein des instituts universitaires de technologie,
Vu les statuts de l'EPE UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury du Semestre 2 des Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) pour les spécialités suivantes : BMB, DIET, MP, GIM, INFO, R&T, GEA, AGRO, SEE, STID, CHIMIE, MMI, GTE, GEII, GMP, GLT, TC, TCM, ICJ (Sites de l'Allier et Sites de Clermont Ferrand) de l'IUT Clermont Auvergne comme suit :

Membres du jury :

Éric AGBESSI, Président du jury, PU
Sophie RODIER, Vice-président du jury, MCF

Agathe GELOT, MCF - Chef dept Génie Biologique
Frédéric CHAUSSE, PU - Chef dept MP
Paul CHECCHIN, PU - Chef dept G.I.M
Cédric BOUHOURS, MCF - Chef dept Informatique
Joel TOUSSAINT, MCF - Chef dept R&T
Sylvie SOLER, PRCE - Chef dept GEA
Geneviève GAGNE, MCF - Chef dept Génie Biologie – Agronomie et SEE
Sophie LÉBOUVIER, PRCE - Chef dept GEA
Clément JACQ, PRAG - Chef dept STID
Isabelle VITRY, PRCE - Chef dept CHIMIE
Owen Kevin APPADOO - MCF, Chef dept MMI
Pascale POTHEE, PRCE - Chef dept Informatique
David ROCHETTE, MCF - Chef dept GEII
Christophe VERHAEGE, MCF - Chef dept GTE
Gilles DURAND, PRAG - Chef dept GMP
Matthieu LARDEAU, MCF - Chef dept TC
Sandra SAÏD, MCF - Chef dept GLT
Claude DEVOTI, PRCE - Chef dept TC
Didier MOYA, PRCE - Chef dept MMI
Samuel CUISINIER DELORME, MCF - Chef dept ICJ
Aurélie CABRESPINE, Professionnel
Pascal KERNEIS, Professionnel
Thierry MOISSINAC, Professionnel
Stéphane OUILLON, Professionnel
Serge LAURENT, Professionnel
Jean-Baptiste ROUVET, Professionnel
Laurent MASSACRIER, Professionnel

Article 2 :

Le Directeur Général de l'EPE UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 07/02/2022

Le Président

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le 08 FEV. 2022

- Publié le 08 FEV. 2022

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.